

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA J.BOSCO

Entre : La commune de SATURARGUES, représentée par son Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO,

Et :

Nom ou Raison sociale :

Adresse complète :

Désigné ci-dessous par « l'exposant »

### Il a été convenu :

- 1) La commune de SATURARGUES n'est pas l'organisatrice de l'exposition et met seulement à disposition la salle d'exposition « Jean Bosco ».
- 2) Cette salle est mise à disposition gratuitement quand l'exposition est réalisée dans un but pédagogique ou culturel sans but marchand et à titre onéreux dans les autres cas. Le montant de la participation demandée est de trente euros (30 €) par semaine. Un titre de paiement sera émis et la somme sera payable auprès du Trésor Public en numéraire ou par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public ».
- 3) La commune de SATURARGUES ne pourra être responsable en cas de vol, de dégradations ou de destruction des œuvres. Il est recommandé à l'exposant de posséder une assurance. Si l'exposition dure plus de 21 jours, un recours de l'assureur de la commune contre l'exposant devient possible en cas de sinistre. L'exposant est donc fortement incité à s'assurer.  
L'exposant est responsable de l'activation de l'alarme de la salle d'exposition durant la durée de son exposition.

- 4) La salle est mise à disposition de l'exposant

Du ..... Au .....

Pour une exposition de .....

Intitulée .....

Afin de permettre une organisation optimale l'exposant s'engage à installer ses œuvres

Le.....

Et à les désinstaller le .....

La salle devra être nettoyée et remise en l'état initial.

- 5) L'exposant à sa disposition un système de rail pour suspendre, le cas échéant, ses œuvres. Il est interdit de coller sur les murs ou de les percer.
- 6) Sauf gardiennage spécifique, l'exposition sera ouverte au public aux horaires d'ouverture de ..... à ..... L'exposant est libre de tenir des permanences pour dialoguer et expliquer son savoir-faire auprès des visiteurs.
- 7) La commune de SATURARGUES n'assure pas le vernissage de l'exposition, laissé à la discrétion de l'exposant.
- 8) L'exposant prend en charge l'édition de supports publicitaires (affiches, tracts, ...).
- 9) Il sera remis un exemplaire de la clé le premier jour de l'installation. Ces clés devront être rendues au terme du délai.

10) Je soussigné(e) .....

Agissant en qualité de .....

Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et accepte la convention dans ses termes.

Fait en 3 exemplaires, à Saturargues, le

Commune de Saturargues

Le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO

L'exposant,